

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 novembre 2017

## RATIFICATION ORDONNANCES DIALOGUE SOCIAL - (N° 369)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 250 (Rect)

présenté par

M. Acquaviva, M. Castellani et M. Colombani

-----

**ARTICLE 2**

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« Au IV de l'article L. 2254-2, les mots : « dans l'entreprise sur » sont remplacés par les mots : « aux salariés de l'entreprise ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel